



Plan de gestion

SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE

CONTACTS D'URGENCE SSE

07.56.89.14.33

cellule-sse@cpts-sel-et-eau.fr

Version :0	
Créé le : 19/11/2024	Par : A Christmann, B Henry, F Wander
Modifié le :	Par :

Table des matières

FICHE D'IDENTITE	2
ÉCOSYSTEME DE LA CPTS	3
CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU TERRITOIRE DE LA CPTS.....	9
DEFINITIONS.....	9
RISQUES DU TERRITOIRE.....	12
RAPPELS PLAN ORSAN	21
CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE DE LA CPTS	23
MISE EN ŒUVRE DE LA CELLULE DE CRISE.....	24
DECLENCHEMENT ET ACTIVATION DE LA CELLULE	24
INSTALLATION CELLULE DE CRISE.....	26
FONCTIONNEMENT DE LA CELLULE & ORGANISATION DE LA REPONSE AUX BESOINS	27
SORTIE DE CRISE ET LEVEE DU PLAN DE GESTION DE CRISE.....	41
RETEX ET REEVALUATION DU DISPOSITIF	42
PROCEDURE RETEX.....	43
FICHE PREPARATION RETEX	44
FICHE D'ANALYSE RETEX	46
CONSTRUCTION ET GESTION DU PLAN DE SSE	49
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	49
PROCEDURE DE REDACTION, MISE A JOUR, DIFFUSION, FORMATION ET ARCHIVAGE DU PLAN DE GESTION DE SSE	50
RAPPEL REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)	52
GLOSSAIRE.....	53
DEFINITIONS.....	55

Fiche d'identité

Logo :



Nom : CPTS Sel et Eau

Forme juridique : Association Loi 1901

RNA n°W543015284

Enregistrement en préfecture le 14/02/2022

N° SIRET : 91115935800017

N° FINESS : 540026960

Adresse du siège social : 2 place St Jacques 54110 Rosières-aux-Salines

Téléphone : 06.53.75.52.23

Ligne dédiée à la gestion de crise : 06.27.53.12.47

E-mail : coordination@cpts-sel-et-eau.fr

Site internet : cpts-sel-et-eau.fr

CPTS de taille 2

Contractualisation à l'ACI le 26 septembre 2022

Référent SSE titulaire : Dr Abraham CHRISTMANN –president@cpts-sel-et-eau.fr

Écosystème de la CPTS

Population totale du territoire : 45 300 habitants (Insee 2022)

Située dans le département de Meurthe et Moselle (54), elle couvre les communes suivantes :

CP	Code INSEE	Ville	Nombre d'habitants	CP	Code INSEE	Ville	Nombre d'habitants
54210	54037	Azelot	417	54360	54121	Charmois	197
54210	54108	Burthécourt-aux-Chênes	153	54110	54139	Courbesseaux	388
54210	54141	Coyviller	156	54290	54144	Crévéchamps	348
54110	54145	Crévic	944	54360	54152	Damelevières	3094
54110	54159	Dombasle-sur-Meurthe	9528	54370	54155	Deuxville	388
54210	54192	Ferrières	344	54370	54173	Drouville	207
54110	54269	Hudiviller	316	54360	54175	Einvaux	350
54210	54330	Lupcourt	416	54370	54195	Flainval	161
54210	54345	Manoncourt-en-Vermois	338	54110	54219	Gellenoncourt	82
54110	54462	Rosières-aux-Salines	2814	54110	54250	Haraucourt	732
54210	54468	Saffais	106	54290	54256	Haussonville	318
54210	54483	Saint Nicolas de Port	7363	54370	54262	Hoéville	206
54110	54509	Sommerviller	1002	54300	54292	Lamath	180
54210	54527	Tonnoy	651	54360	54293	Landécourt	85
54110	54549	Varangéville	3555	54110	54311	Lenoncourt	592
54210	54571	Ville-en-Vermois	595	54370	54335	Maixe	405
54110	54020	Anthelupt	442	54360	54359	Méhoncourt	243
54360	54045	Barbonville	431	54360	54383	Mont-sur-Meurthe	1132
54360	54076	Blainville-sur-l'Eau	3885	54300	54449	Rehainviller	1053
54110	54104	Buissoncourt	258	54360	54461	Romain	69
				54370	54502	Serres	250
				54290	54559	Velle-sur-Moselle	320
				54360	54565	Vigneulles	234
				54300	54595	Xermaménil	552

Tableau 1 : Les différentes communes et le nombre d'habitants du territoire de la CPTS

Figure 1 : Localisation et carte du territoire de la CPTS



Densité de population (historique depuis 1876), 2022 - Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

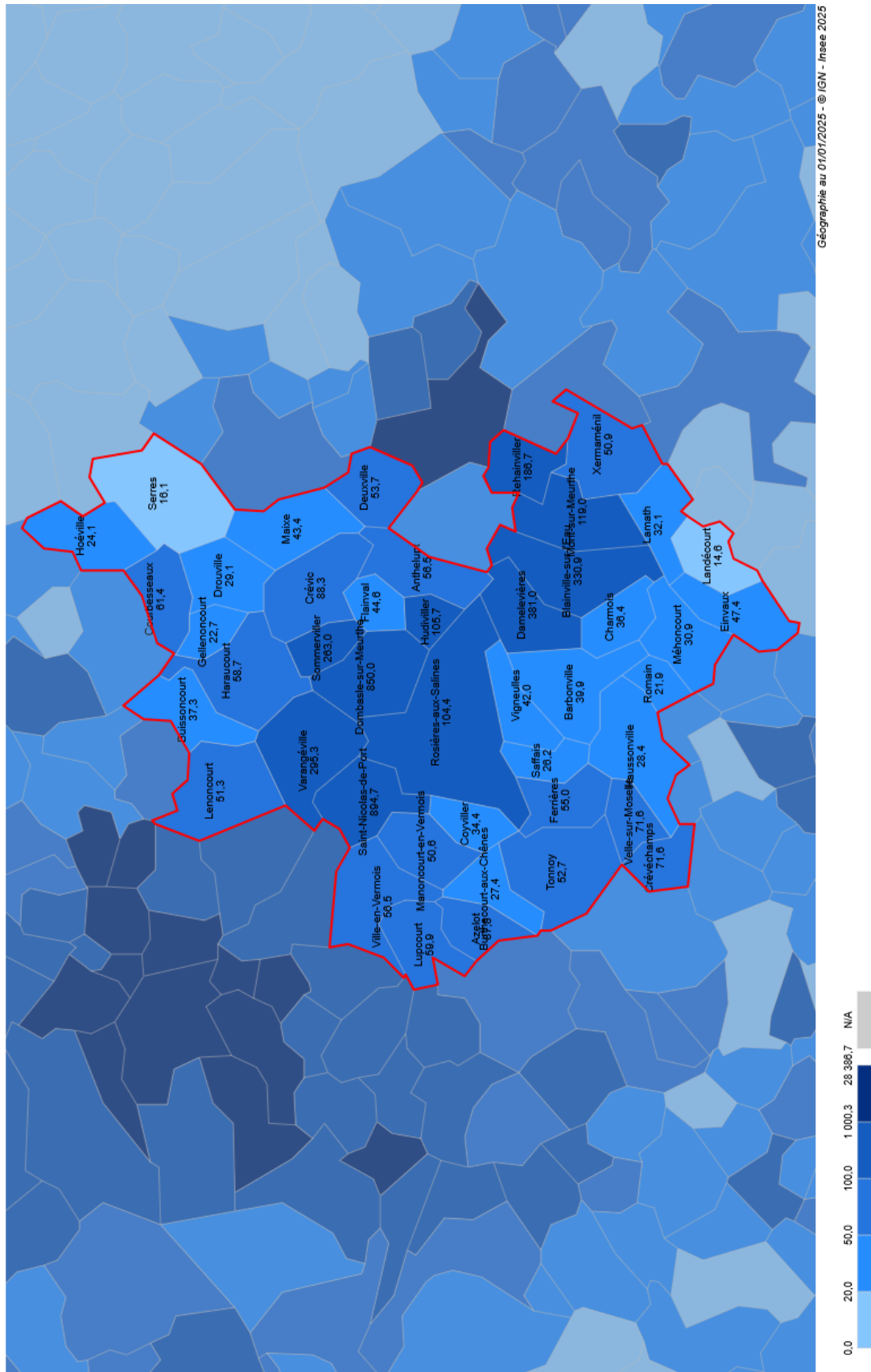
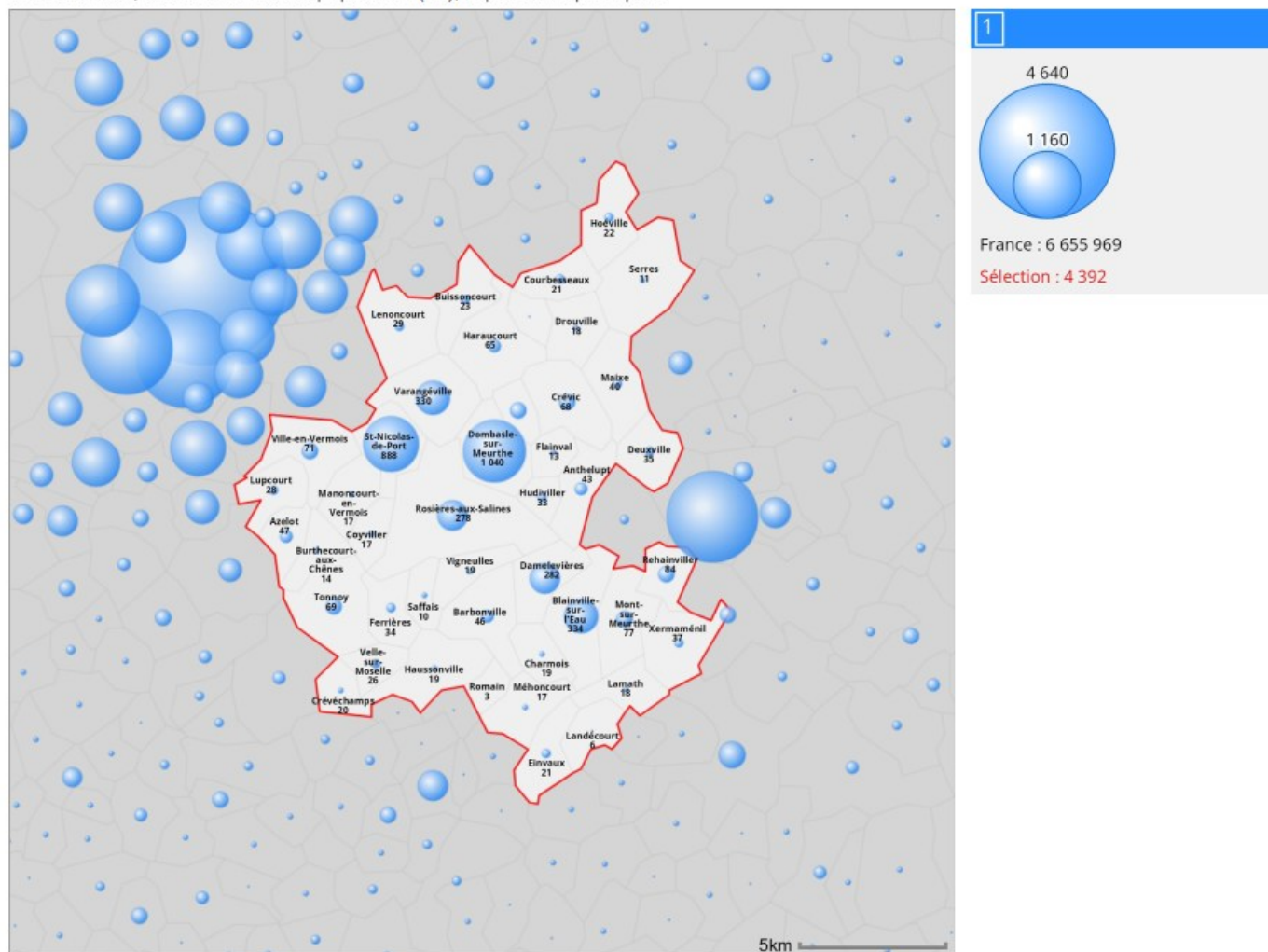


Figure 3: répartition de la population de + 75 ans sur le territoire de la CPTS Sel et Eau

1 Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus, 2022

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale



This map illustrates the urban area and its periphery in the Nancy region. The urban area is defined by a red outline, and the urban periphery is marked by an orange outline. The map shows the following communes within the urban area: Nancy, Dombasle-sur-Meurthe, Lunéville, and many others. The urban periphery includes communes like St-Nicolas-de-Port, Varangéville, and others. The map also shows major roads, rivers, and airports.

Cartographie des risques du territoire de la CPTS

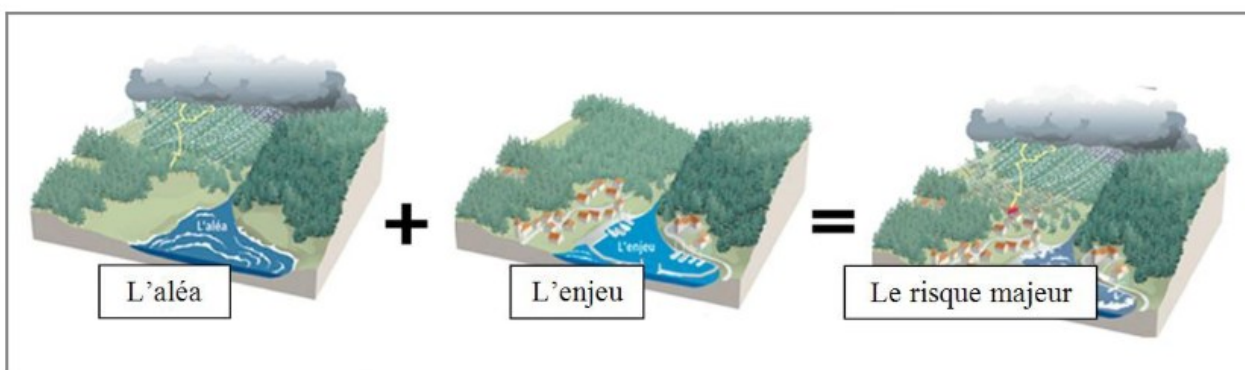
Extraits du Dossier Départemental Des Risques Majeurs du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (édition 2019)

<https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevention-des-risques/Dossier-departemental-des-risques-majeurs-DDRM/Dossier-departemental-des-risques-majeurs>

Définitions

Risque majeur

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU RISQUE MAJEUR ⁴



CLASSE	DOMMAGES HUMAINS	DOMMAGES MATÉRIELS
Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€
Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€
Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€
Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€
Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3000 M€
Catastrophe majeure	1000 morts ou plus	3000 M€ ou plus

Risques départementaux

Quatre risques naturels principaux :

- les inondations
- les mouvements de terrain
- les séismes
- les tempêtes



Quatre risques technologiques, d'origine anthropique :

- le risque industriel
- le risque de transport de matières dangereuses
- le risque de rupture de barrage
- le risque minier (fer, charbon, sel)



Alertes

À quoi servent les sirènes du réseau national d'alerte (RNA) ?

- à vous avertir que vous êtes exposés à un danger immédiat: nuage toxique, accident nucléaire, tempête...
- à permettre à chacun de prendre immédiatement les mesures de protection.

Le signal d'alerte

DEBUT DE L'ALERTE



FIN DE L'ALERTE



Attention, ne le confondez pas avec:

- le signal d'essai des sirènes du 1er mercredi de chaque mois à midi (une minute seulement)
- les signaux, plus brefs, définis pour les risques quotidiens (accidents, incendies...)
- le signal «corne de brume» annonçant un risque imminent de rupture de barrage hydraulique

Alerte météorologique = météoFrance niveau rouge

CONSIGNES À RESPECTER AU CAS GÉNÉRAL

Se mettre immédiatement à l'abri	Rejoindre sans délai un local clos. Ne pas rester dehors, la rue est le lieu le plus exposé. Si vous êtes dans un lieu public, enfermez-vous où vous êtes.
S'enfermer	Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et ventilation.
S'informer	Ecouter la radio pour se tenir informé : France Inter (FM 96.9) , France Bleu Sud Lorraine (FM 100.5) ou France Bleu Lorraine Nord (FM 98.5). La radio est votre moyen d'information pour connaître la situation et les consignes à suivre.



INTERDICTIONS GÉNÉRALES EN CAS DE RISQUE

Ne pas téléphoner car les réseaux doivent rester disponibles pour les secours.



Ne pas se déplacer, ne pas se rendre sur les lieux de l'accident ou à proximité ; ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants se chargent de leur sécurité et mettent en œuvre le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'établissement.



Ne pas allumer une quelconque flamme (risque d'explosion).



Ne pas quitter l'abri sans consigne des autorités ou sans avoir entendu le signal de fin d'alerte.



Risques du territoire

Risques technologiques

Le risque industriel (activités industrielles : industrie chimique ou pétrochimique ou stockage de gaz)

Les conséquences d'un accident dans ces industries sont regroupées sous trois typologies d'effets :

- Les effets thermiques (combustion d'un produit inflammable ou à une explosion).
- Les effets mécaniques sont liés à une onde de choc (déflagration ou détonation),
- Les effets toxiques résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, etc.), suite à une fuite sur une installation.

Classification ICPE

NATURE DU RISQUE OU DE LA NUISANCE	CLASSEMENT ICPE	CLASSEMENT SEVESO
Nuisance ou risque assez important	Déclaration	-
Nuisance ou risque important	Autorisation	-
Risque important	Autorisation	Seuil bas
Risque majeur	Autorisation avec servitude d'utilité publique	Seuil haut

Établissements SEVESO III seuil haut :

= Activités qui nécessitent des quantités d'énergie ou de produits suffisamment importants pour qu'en cas de dysfonctionnement, la libération intempestive de ces énergies ou produits ait des conséquences au-delà de l'enceinte de l'établissement :

Rosières-aux-Salines Sté RESOLEST – exploitation d'une installation de traitement et de valorisation de déchets dangereux

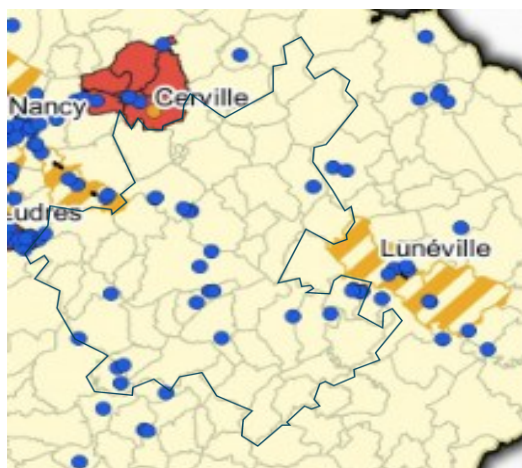
En proximité de la CPTS :

Cerville STORENGY - stockage souterrain de gaz naturel

Laneuveville dvt Nancy Novacarb - stockage et conditionnement de produits chimiques

Où se renseigner ? En mairie, un exemplaire du PPI (Plan particulier d'intervention, établi par le préfet) des établissements "SEVESO III seuil haut" est librement consultable par la population.

Carte risques technologiques : site ICPE majeurs



Liste des communes soumises au risque industriel

- Courbesseaux, Haraucourt, (gaz : périmètre de protection)
- Lenoncourt (gaz : stockage souterrain + périmètre de protection)
- Varangéville (ICPE novacarb, gaz : périmètre de protection)
- Ville-en-Vermois (ICPE Etude NOVACARB– PAC + Etude FM FRANCE– PAC)

Le risque rupture de barrage du Vieux Pré

Barrage de Pierre-percée = barrage en remblais => rupture progressive

Communes concernées : Blainville-sur-l'Eau, Rehainviller, Rosières-aux-Salines, Saint-Nicolas-de-Port, Crévic, Sommerviller, Lamath, Lenoncourt, Damelevières, Varangéville, Dombasle-sur-Meurthe, Vigneulles, Mont-sur-Meurthe, Xermaménil

Evacuation en cas de péril imminent (l'exploitant n'a plus le contrôle de l'ouvrage), alerte en cas de rupture constatée

Rôle en lien avec ARS : assurer la couverture sanitaire des personnes déplacées aux points de regroupement ou d'hébergement des victimes (médecins libéraux, transports sanitaires et approvisionnement en produits de santé), en lien avec les dispositions générales des plans O.R.S.E.C. départementaux

Alerte

3 cycles successifs d'une minute et quarante-et-une secondes, chacun séparés par un intervalle (silence) de cinq secondes. Le son est modulé, montant et descendant. Les quarante-et-une secondes correspondent à la durée pendant laquelle le son de la sirène redescend.

⇒ nécessité de rejoindre sans tarder les zones de regroupement et les lieux d'accueil

Diffusion des consignes de sécurité à la population par France Bleu Sud Lorraine et France 3 Lorraine Champagne-Ardenne.

Fin d'alerte : un cycle unique et continu de trente secondes.

Consignes à appliquer



Rejoignez les points de rassemblement
et centres d'accueil de votre commune.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



Ecoutez France Bleu Sud Lorraine qui diffuse les messages et informations en provenance des autorités.



Ne téléphonez pas pour vous renseigner, les services de secours, mairies ont besoin de toutes leurs lignes téléphoniques.



En cas de danger imminent, gagnez immédiatement les hauteurs.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
1 rue du préfet Claude Brignac CS 80031 54038 NANCY CEDEX

PRÉFET DES VOSGES
Place Foch 88026 EPINAL CEDEX

Exploitant du barrage :
EDF - Groupe d'Exploitation Hydraulique Rhin
1 rue du Général Leclerc - BP 40336 PLOBSHEIM
67411 ILLKIRCH Cedex

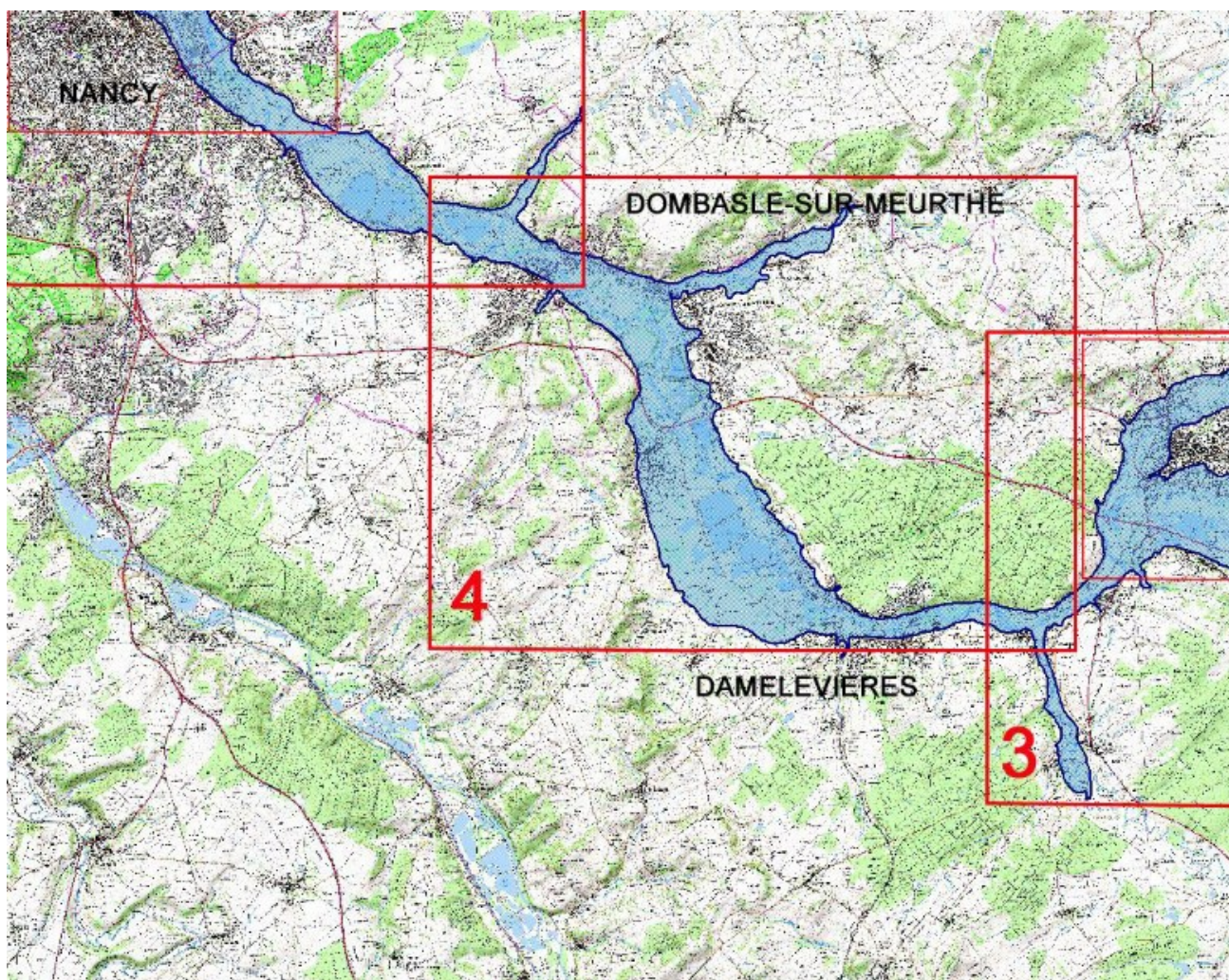
Source des informations suivantes : PPI du barrage du vieux pré

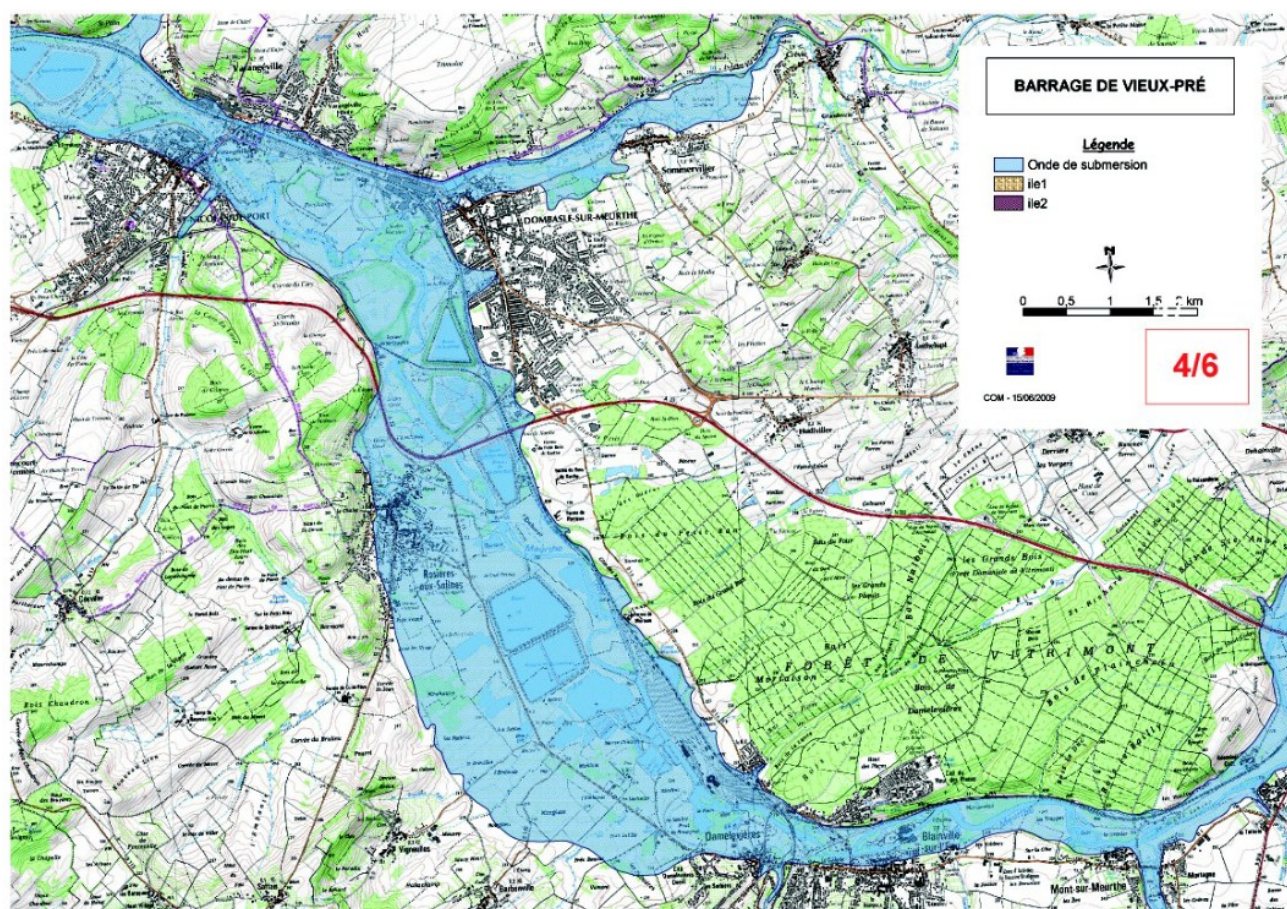
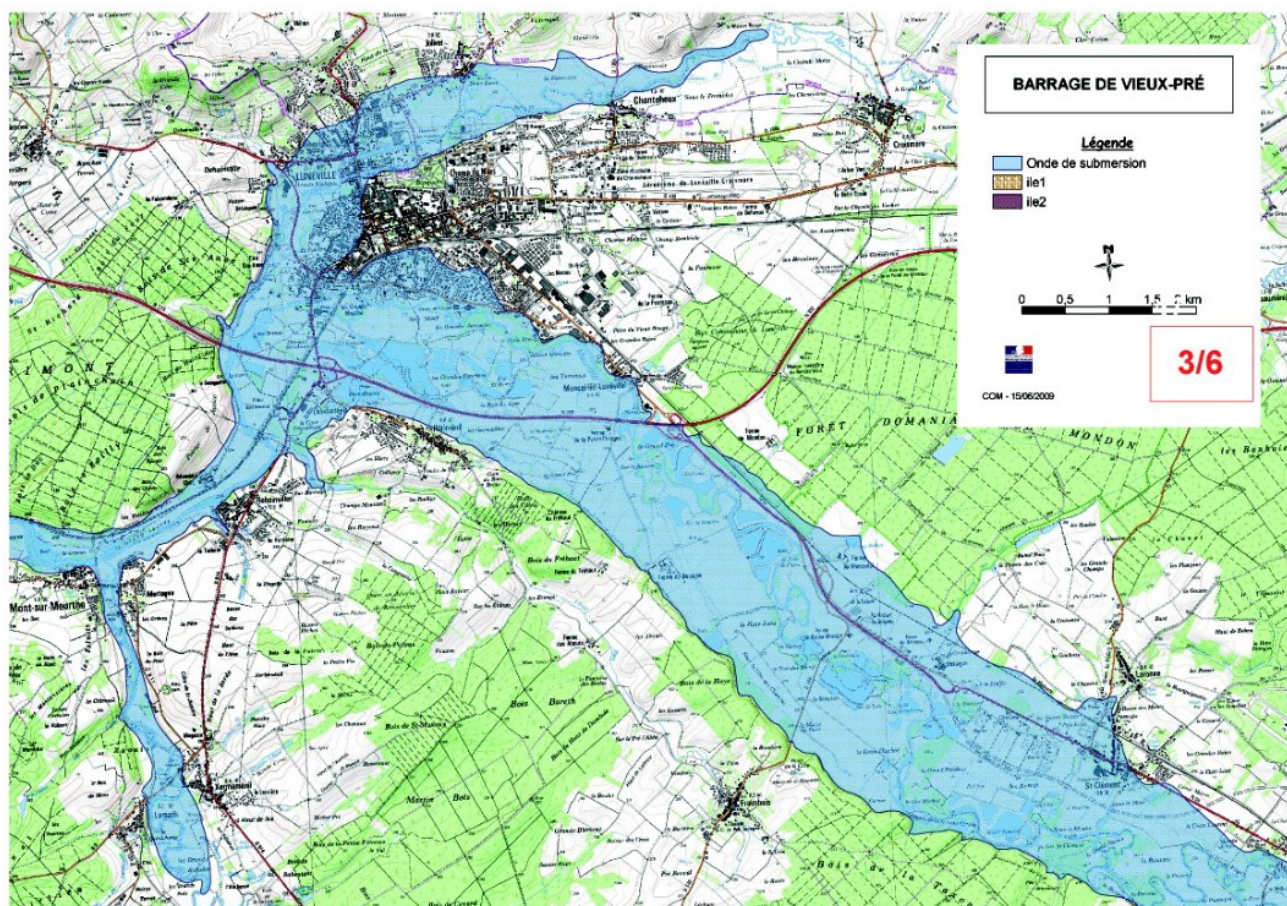
<http://www.pierre-percee.mairie54.fr/UserFiles/504/File/barrage-et-lac-de-pierre-percee/ppi-barrage-du-vieux-pre.pdf>

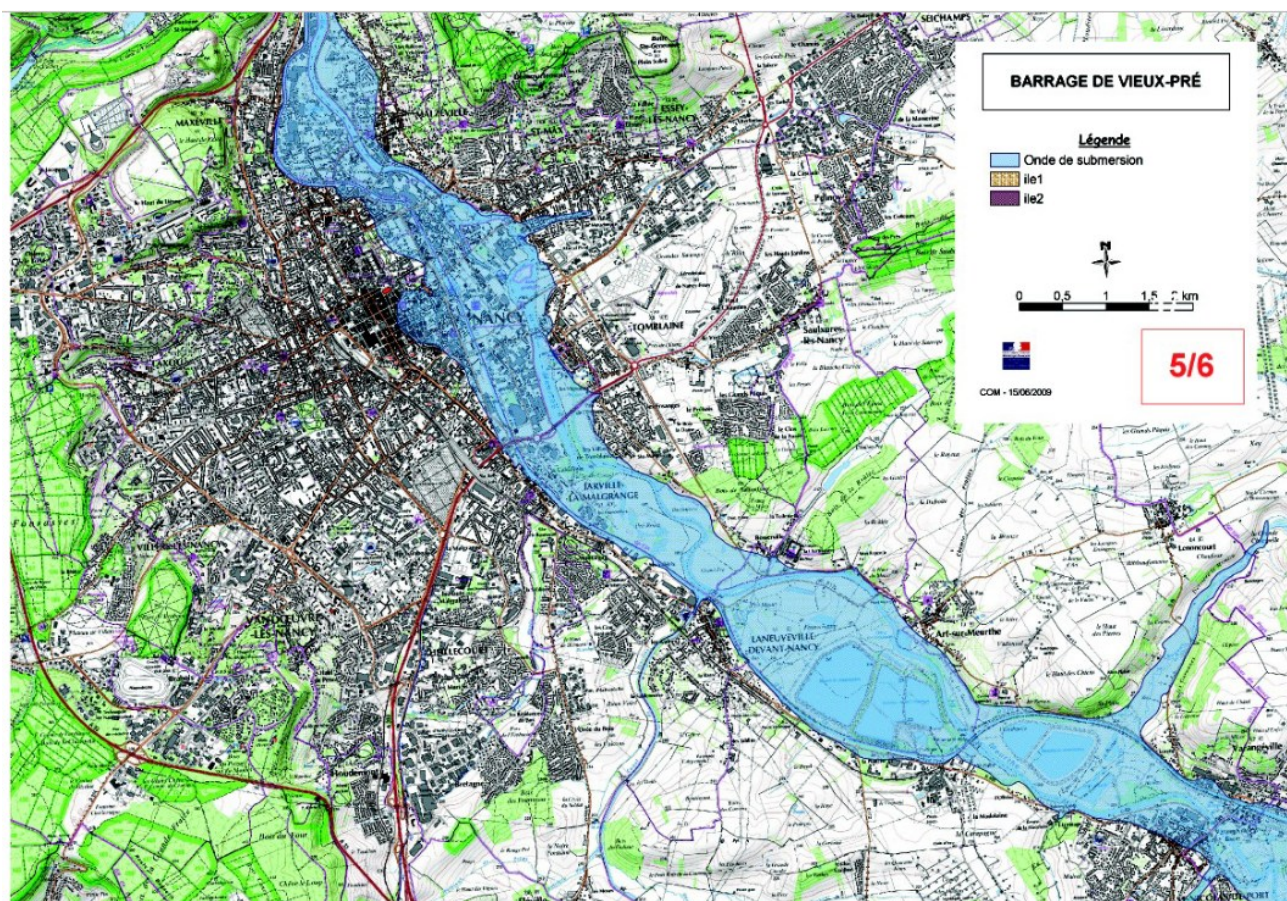
Communes et délais d'arrivée du flot

- Rechainviller 04h30
- Mont-sur-Meurthe 05h00
- Blainville-sur-l'Eau 05h30
- Damelevières 05h45
- Xermaménil 06h00
- Lamath 06h00
- Vigneulles 06h15
- Rosières-aux-Salines 06h30
- Dombasle-sur-Meurthe 07h00
- Saint-Nicolas-de-Port 07h30
- Varangéville 07h30
- Lenoncourt 08h00
- Sommerviller 08h30
- Crévic 09h00

Onde de submersion





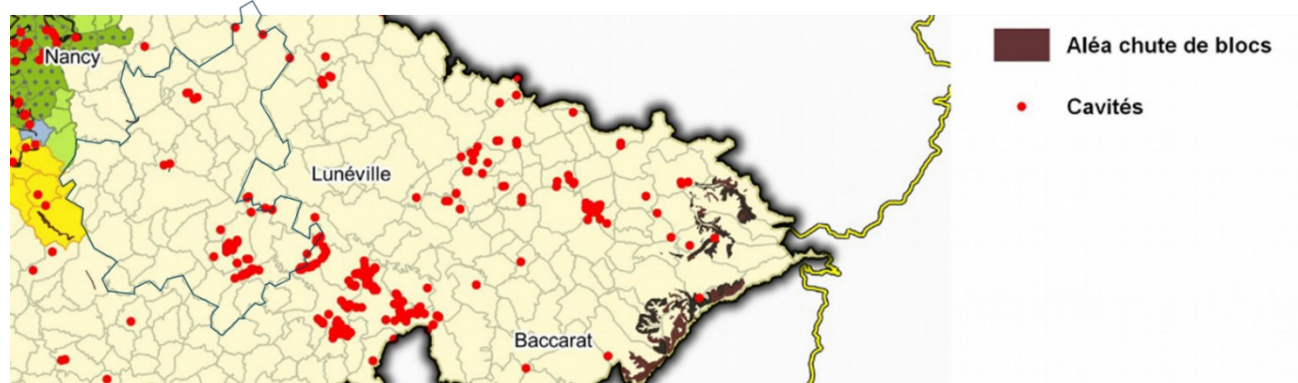


Zones de regroupement par ville

Communes	Nombres d'habitants	Nombres d'habitants dans la zone P.P.I.	Temps d'arrivée de l'onde	Hauteurs maximales de l'eau	Zones de regroupement	Lieux d'accueil
Rosières-aux-Salines	2 864	2 000	06h30	5 m	•Plateau de Rosières à Coyviller •Haut de Saint Urbain	•Poulet (à Cuite Fève) •Saint-Urbain (Nouveau-Lieu) •Lang (Coyviller) •Barbonville •Vigneulles •Saffais
Dombasle-sur-Meurthe	8 958	1 200	07h00	6 m	Salle polyvalente	•Salle polyvalente •Gymnase de l'Embanie •Salle des sports •Lycée Levassor
Saint-Nicolas-de-Port	7 760	2 600	07h30	7 m	Salle des fêtes (place des droits de l'Homme)	•Ecoles : Marie Marvingt, Jean Moulin, Paulette Castel, Pierre et Marie Curie •Collège Saint-Exupéry (sous réserve de l'accord du conseil général) •Salle des sports •Maison de la parentalité (ouverture prévue en 2014, projet à confirmer par la mairie)
Varangéville	4 272	1 200	07h30	7 m	•Salle des sports •Groupe scolaire François Mitterrand •Ecole maternelle Louise Michel •F.P.A. Les Chardonnerets	•Salle des sports •Groupe scolaire François Mitterrand •Ecole maternelle Louise Michel •F.P.A. Les Chardonnerets
Lenoncourt	480	0	08h00	9 m	Néant	Néant
Sommerviller	968	30	08h30	4 m	Mairie	•Mairie •Salle Lorraine
Crévic	917	2	09h00	8 m	Mairie	Mairie
Communes	Nombres d'habitants	Nombres d'habitants dans la zone P.P.I.	Temps d'arrivée de l'onde	Hauteurs maximales de l'eau	Zones de regroupement	Lieux d'accueil
Rehainviller	888	116	04h30	8 m	•Ecole primaire •Butte d'Adoménil	•Salle du foyer socioculturel •Eglise •Ecole primaire
Mont-sur-Meurthe	947	150	05h00	9 m	•Maison des associations •Groupe scolaire •Mairie •Foyer	•Maison des associations •Groupe scolaire •Mairie •Foyer
Blainville-sur-l'Eau	3 823	300	05h30	6 m	•Rue du maréchal Leclerc •Rue de Vitrimont	•Rive gauche : maison des fêtes et de la culture •Rive droite : salle des sports du Haut des Places
Damelevières	2 828	260	05h45	7 m	Groupe scolaire Victor Huo	Groupe scolaire Victor Huo
Lamath	182	10	06h00	3 m	Place de la mairie	Salle polyvalente
Xermaménil	423	30	06h00	3 m	Maison pour tous	Maison pour tous
Vigneulles	222	0	06h15	6 m	Néant	Néant
Lenoncourt	480	0	08h00	9 m	Néant	Néant
Sommerviller	968	30	08h30	4 m	Mairie	•Mairie •Salle Lorraine
Crévic	917	2	09h00	8 m	Mairie	Mairie

Mouvements de terrain

= faible risque et peu de victimes



Tempête

Conséquences humaines = nombre des victimes corporelles, souvent important (2 000 décès dus à la tempête des 31 janvier et 1er février 1953 dans le nord de l'Europe), + nombre de sans-abri potentiellement considérable

Risque sismique :

Territoire en zone de sismicité très faible

Les conséquences sur l'homme : effets directs (chutes d'objets, effondrements de bâtiments) et phénomènes qu'il peut engendrer (mouvements de terrain, raz-de-marée, etc.) => victimes possibles + un très grand nombre de personnes peuvent se retrouver blessées, déplacées ou sans abri.

Risque radon

Certaines communes en risque de catégorie 2 : potentiel radon faible, mais zone avec des facteurs géologiques pouvant faciliter le transfert du radon vers les bâtiments (présence d'ouvrages miniers souterrains par exemple) :

CREVIC, DOMBASLE-SUR-MEURTHE, LENONCOURT ROSIERES-AUX-SALINES, SAINT-NICOLAS-DE-PORT, TONNOY, BUISSONCOURT, VARANGEVILLE

Le risque transport de marchandises dangereuses

Effet : explosion, incendie, nuage toxique avec risque de blessure voire décès et/ou pollution

Liste des communes concernées par le risque transport de marchandises dangereuses par canalisations :

Azelot 1 gaz,
Buissoncourt 1 gaz,
Deuxville 1 chimique,
Dombasle-sur-meurthe 2 gaz,
Einvaux 1 chimique + 3 gaz,
Hoeville 1 gaz,
Lamath 1 chimique,
Landecourt 1 gaz + 1 chimique,
Lenoncourt 4 gaz,
Lupcourt 3 gaz,

Mehoncourt 2 gaz + 1 chimique,
Mont-sur-meurthe 1 chimique,
Rehainviller 1 chimique,
Rosieres-aux-salines 3 gaz,
Saint-nicolas-de-port 2 gaz, 1 chimique + 1 gaz,
Varangeville 4 gaz,
Ville-en-vermois 2 gaz,
Xermamenil 1 chimique

Le risque nucléaire

Le comprimé d'iode de potassium doit être pris uniquement et immédiatement à la demande des autorités locales : le Préfet. Son efficacité est maximale s'il est ingéré 2 heures avant le rejet d'iode radioactif et au plus tard 24h00 après l'exposition

Un plan départemental de stockage et de distribution de comprimés d'iodure de potassium a été élaboré et approuvé par arrêté préfectoral le 8 février 2018

Le risque minier

Présence de 11 concessions de sel : sociétés Solvay, Novacarb, Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est (CSME) et Saline d'Einville

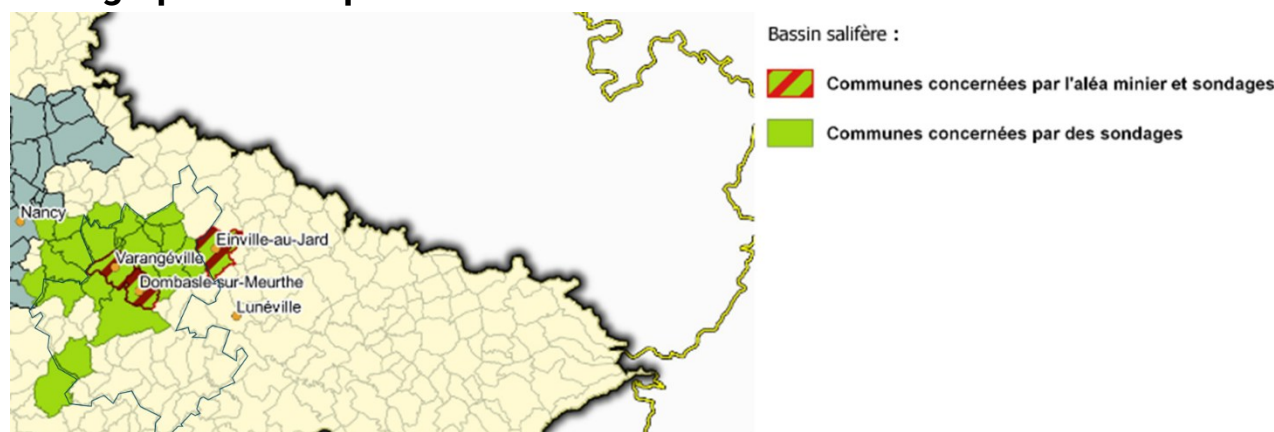
Liste des communes concernées par le risque minier :

BUISSONCOURT sondages, COURBESSEUX sondages, CRÉVIC sondages, DOMBASLE-SUR-MEURTHE mines, sondages, FLAINVAL sondages, GELLENONCOURT sondages, HARAUCOURT sondages, LENONCOURT sondages, MAIXE sondages, ROSIÈRES-AUX-SALINES sondages, SAINT-NICOLAS-DE-PORT sondages, SOMMERVILLER sondages, TONNOY sondages, VARANGÉVILLE mines, sondages, VILLE-EN-VERMOIS sondages

Liste des communes soumises aux affaissements dus à la dissolution de sel :

CREVIC, DOMBASLE-SUR-MEURTHE, HARAUCOURT, LENONCOURT, ROSIERES-AUX-SALINES, SAINT-NICOLAS-DE-PORT, SOMMERVILLER, VARANGÉVILLE

Cartographie du risque minier



Le risque grand froid

Augmentation des capacités d'hébergement (résidences sociales, hôtel puis hôpitaux puis salles communales)

Le risque canicule

Température qui ne descend pas, la nuit, en dessous de 18°C pour le Nord de la France et 20°C pour le Sud, et atteint ou dépasse, le jour, 30°C pour le Nord et 35°C pour le Sud.

Le plan de gestion départemental d'une canicule comporte généralement 3 niveaux. Il définit en particulier les mesures de protection des personnes âgées (isolées à domicile ou hébergées en maison de retraite)

Effets : pénurie d'eau, et notamment d'eau potable, et une baisse de la qualité de cette eau, sécheresses, surconsommation électrique et perturbations sur le réseau de distribution, arrêt des centrales nucléaires par manque d'efficacité du refroidissement des réacteurs, pollution

Le risque « engins résiduels de guerre »

Toute personne découvrant des explosifs (balles, obus, fusées paragrêles, grenades, ...) ou désirant s'en démettre doit éviter de les toucher ou de les déplacer et immédiatement :

- ⇒ prévenir la gendarmerie ou les services de police (17) ;
- ⇒ prévenir le maire de la commune.

Rappels plan ORSAN

ORSAN : Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles

ORSAN AMAVI : accueil massif de blessés victimes d'un événement grave (accident, catastrophe, attentat)

ORSAN EPI-CLIM : prise en charge des tensions dans l'offre de soins liées au nombre important de patients dans un contexte d'épidémie saisonnière et/ou lors d'un phénomène climatique voire environnemental important

ORSAN REB : prise en charge des patients dans le cadre du risque épidémique et biologique connu ou émergent

ORSAN NRC : prise en charge des patients dans le cadre d'un événement Nucléaire Radiologique ou Chimique

ORSAN MEDICO-PSY : prise en charge médico-psychologique des patients victimes d'un événement grave (accident, catastrophe, attentat)

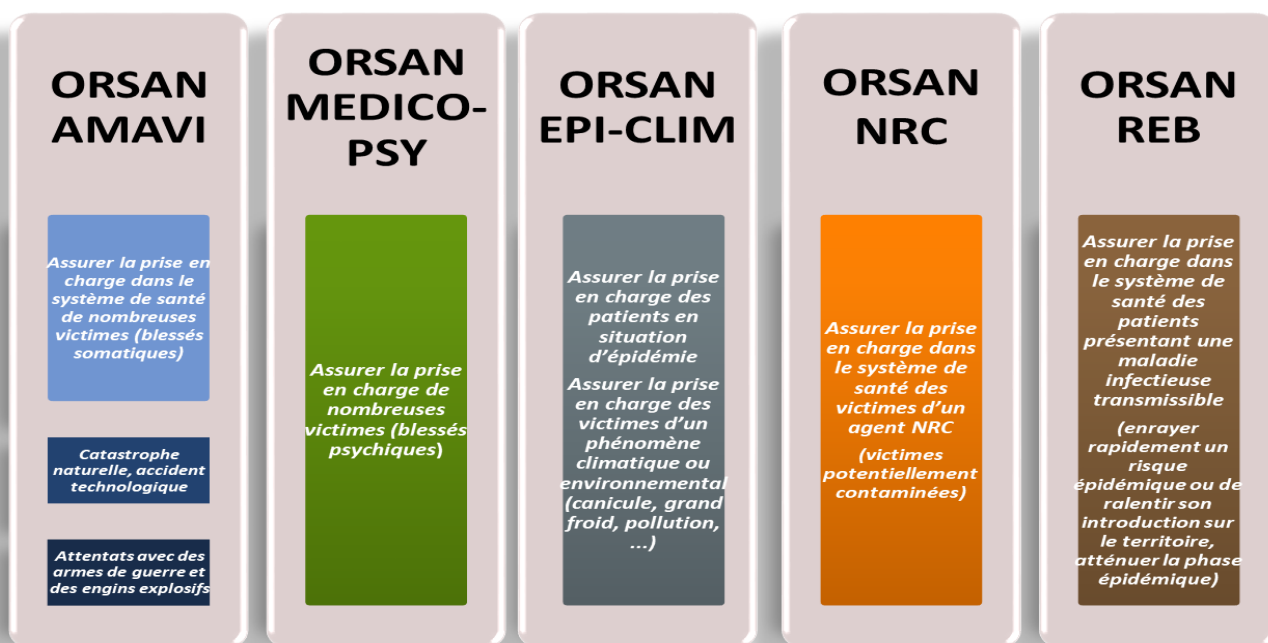


Tableau 2: Les différents volets du plan ORSAN - Source : Guide Méthodologique ORSAN

PLAN**ROLES CPTS POSSIBLES**

Peu d'impact direct à l'exception de l'appui le cas échéant, au dispositif d'aide médicale urgente (MCS, MSPV)

Alerter si découverte de l'événement

Protection des personnels et des victimes

ORSAN AMAVI

Réaliser les premiers soins si présentation de victimes non régulées au cabinet

Assurer une prise en charge secondaire /suivi des patients à la sortie de l'hôpital

Renfort en établissement de santé, médico-social

ORSAN MEDICO-PSY

Identification des troubles psychiques post-traumatiques se présentant en consultation et orientation vers les filières adaptées de prise en charge

Mobilisation des psychologues en renfort

Assurer la prise en charge des patients en ambulatoire

Orienter les patients présentant des signes de gravité vers les établissements de santé

ORSAN EPI-CLIM

Assurer une vigilance renforcée en particulier pour les patients vulnérables et/ou isolés et les orienter le cas échéant vers une structure adaptée pour une prise en charge médico-sociale

Coordination avec les partenaires (MSP, ESP, DAC et hôpitaux...)

Déploiement dans les centres pour des prises en charge dédiées en lien avec les **DST Vaccination et Test**

Renforcement d'autres structures de soins en tension

En phase alerte :

Détection des patients cas suspects, protection (EPI) +/- Alerte du SAMU territorialement compétent – signalement/veille sanitaire

En phase crise :

Repérage, dépistage et orientation des patients suspects

Mise en œuvre des mesures d'isolement et de protection (EPI)

Alerte des référents ad hoc (SAMU centre 15) pour organiser un début de prise en charge si soins urgents, organisation du transfert du patient (transport sanitaire spécifique)

Accueil et détection des patients suspects non régulés

Coordination des soins en amont et en aval d'une éventuelle hospitalisation

Prise en charge des patients atteints de formes ambulatoires

ORSAN REB***En phase post-crise :***

Participation au RETEX

Suivi des patients chroniques dans le circuit le plus adapté

Détection des patients suspects non régulés se présentant au cabinet, isoler et alerter

Suivi des patients après la phase de prise en charge hospitalière

ORSAN NRC

Constitution de la cellule de crise de la CPTS

Référent de la cellule de crise	Dr Christmann Abraham Médecin généraliste
Référent communication	Mme Wander Fanny Coordinatrice CPTS
Référent médical	
Référent évaluation	
Référent logistique	Dr Henry Baptiste Pharmacien

Rôle des référents de la cellule de crise

Référent de la cellule de crise

- Valider le déclenchement de la cellule de crise
- Valider la stratégie d'organisation, de communication et d'information de la cellule
- Valider les décisions prises par la cellule en cas de décision non tranchée des membres
- Valider la sortie de crise

Référent communication

- Diffuser ses coordonnées auprès de la CPTS du territoire ou à défaut de CPTS ou de coordonnateur de CPTS : l'ARS, l'hôpital local, les confrères hors CPTS, pharmacie, les mairies, les lieux d'enseignements : collèges, lycée, écoles, crèches...
- Maintenir à jour la liste des contacts des membres de la cellule de crise
- Prévenir les membres de la cellule du déclenchement d'une crise via messagerie et/ou téléphone
- Convoquer les membres de la cellule dans « *insérer un lieu de réunion prédéfini* », et d'apporter le matériel nécessaire à l'organisation de la réunion.
- Organiser la transmission de l'information entre la cellule de crise et les acteurs externes.

Référent médical

- Définir la stratégie de prise en charge médicale
- Adapter la stratégie en fonction de l'évolution de la crise
- Collecter les données médicales officielles
- Mobiliser les professionnels médicaux libéraux

Référent logistique

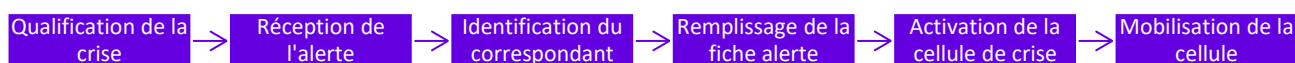
- Se tient au courant des différents stocks de matériel des professionnels interne à la CPTS
- Devra identifier des personnes ressources (fournisseurs) susceptible de répondre aux besoins d'approvisionnement.
- Sera chargé de la distribution et de l'approvisionnement des stocks

Référent évaluation

- Organise la traçabilité : des réunions, des décisions, des réorientations

Mise en œuvre de la cellule de crise

Déclenchement et activation de la cellule

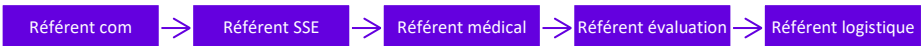


N°	Etape	Description
1	Qualification de la crise	Les autorités compétentes : • Le préfet • L'ARS
2	Réception de l'alerte	La CPTS est informée de la mise en place d'une organisation de gestion de crise et le positionnement attendu par l'ARS via le courriel cellule-sse@cpts-sel-et-eau.fr ou au 07.56.89.14.33 (renvoi automatique vers le référent communication ou le référent SSE) Si la CPTS recevait le signalement, elle doit remonter l'information à l'ARS via le Point Focal Régional (ars-grandest-alerte@ars.sante.fr / 09 69 39 89 89)
3	Identification du correspondant	La personne qui reçoit l'information, demande au correspondant de s'identifier : • Nom, prénom, • Fonction, • Organisme de tutelle • Numéro de téléphone
4	Remplissage de la fiche d'alerte	La personne qui reçoit l'information complète la FICHE ALERTE Et contacte le référent SSE, le référent SSE prend contact avec le référent médical.
5	Analyse de l'alerte	Le référent SSE se consulte avec le référent médical et entendent la personne ayant reçu l'alerte s'il ne s'agit pas de l'un d'eux. Ils peuvent solliciter, si besoin, des informations complémentaires auprès des autorités ou l'avis de toute autre personne qualifiée. Ils analysent les caractéristiques de la situation de crise afin d'envisager le meilleur dimensionnement possible de la réponse : Quelle est la situation ? type de crise ? qui est impacté ? Quelle réponse la CPTS pourrait apporter ? de quelles ressources la CPTS a-t-elle besoin ? Etc. Ils relisent au besoin le Rappels plan ORSAN concerné par la situation (ORSAN REB, AVAMI, EPI-CLIM...), ainsi que le plan de gestion de crise de la CPTS. ⇒ décision d'armement de la cellule de crise ou autre plan d'action
6	Activation de la cellule de crise par le référent crise	Le maintien de la veille ou l'activation de la cellule de crise est décidée par le référent SSE.

FICHE ALERTE

Identité de la personne ayant reçu l'alerte		
Nom:	Prénom:	
Date:	Heure:	
Le correspondant externe, déclenchement du plan de crise		
Nom:	Prénom:	
Organisme :	Numéro de téléphone :	
Nature et formulation de l'alerte:		
Vérification auprès du correspondant : rappel fait à :H.....		
Transmission et de l'alerte :		
Au Président de la CPTS	Nom:	H.....
Au Référent crise sanitaire	Nom:	H.....
Décision d'ouverture de la cellule de crise par le trinôme		Oui / non
Transmission de l'alerte aux membres de la cellule de crise		
Lieu de la cellule de crise		
Horaire		

Installation cellule de crise

N°	Etape	Description
1	Ouverture de la cellule de crise	- Rejoindre les locaux ou accéder au classeur gestion de crise dématérialisée - Récupérer le classeur gestion de crise et les équipements nécessaires au fonctionnement de la cellule - Ouvrir le classeur gestion de crise et sortir les procédures et fiches réflexes / fiches actions.
2	Mobilisation des PS afin de réunir la cellule de crise	La chaîne d'alerte est la suivante :  Le référent com. contacte par téléphone et mail le référent SSE qui contacte le référent évaluation etc. Chaque référent accuse réception sur la boîte mail : cellule-sse@cpts-sel-et-eau.fr. En cas de non réponse et après 3 tentatives, le référent suivant est contacté. Le message indique : Objet : activation de la cellule de crise de la CPTS Sel et Eau Contenu du message : Je vous prie de bien vouloir rejoindre la réunion de crise CPTS le ... / ... / ... à ... h au local de la CPTS ou en distanciel <i>lien visioconférence</i> Nom et prénom de l'expéditeur Lieu de réunion physique : local CPTS – Bâtiment administratif du CH St Nicolas, 3 rue du Jeu de Paume 54210 Saint Nicolas de Port Lieu de réunion virtuel : visioconf via Parcéo
3	Installation de la cellule de crise	- Faire émarger les membres de la cellule de crise - Rappel des éléments de contexte de la SSE et échanges sur la stratégie de réponse envisagée - Rappel des consignes de base de fonctionnement de la cellule de crise - Procéder à la répartition des fonctions de la cellule entre les membres - Distribuer les fiches actions à chaque membre de la cellule - Distribuer les outils de conduite de crise
4	Information des membres de la CPTS et des partenaires extérieurs sur l'armement de la cellule de crise	- Informer les membres de la CPTS et l'ensemble des partenaires extérieurs de l'armement de la cellule de crise, dont les partenaires institutionnels. Ce message doit préciser les coordonnées téléphoniques et email de la cellule de crise.

Fonctionnement de la cellule & organisation de la réponse aux besoins

Rôle

- D'analyser la situation,
- D'organiser la mobilisation des opérateurs de soins et des professionnels de santé,
- De coordonner l'ensemble des actions,
- De déterminer les parcours de soins,
- De déterminer les filières de prise en charge des patients,
- De contribuer à la continuité des soins,
- D'évaluer les besoins matériels et humains à mobiliser,
- D'assurer le lien avec les tutelles,
- D'assurer une communication avec les institutions, les médias, la population.

Outils :

- Fiches actions des membres cellule de crise
- Principaux contacts en cas d'activation du plan en page 33 (confidentiel)
- Annuaire des membres de la cellule de crise en page 35 (confidentiel)
- Répertoire des ressources (professionnels, établissements, collectivités, locaux, matériel) en page 36 (confidentiel)

Supports :

- [Main courante des informations entrantes, décisions, actions](#)
- [Points de situation \(échanges avec parties prenantes\)](#)
- [Tableau de bord de suivi des actions](#)
- Matériel : stylos, cahiers, prises de notes, paper board, marqueurs...

Fiches actions des membres cellule de crise

FICHE DE POSTE REFERENT SSE	
Concerne	TOUTE PERSONNE TITULAIRE DE LA FONCTION REFERENT AU SEIN DE LA CELLULE DE CRISE
Missions	RESPONSABILITE GLOBALE DE L'OPERATION
Actions	TEMPS 1 : ARMEMENT DE LA CELLULE DE CRISE : ☐ Valider le déclenchement de la cellule de crise ☐ Être en appui et en supervision des premières actions de la cellule de crise. TEMPS 2 : CONDUITE DE CRISE : ☐ Superviser le pilotage de la cellule de crise en lien avec les autres référents de la cellule et valider les actions mises en œuvre. ☐ Valider en appui avec les autres fonctions de la cellule un diagnostic de la situation et élaborer un dispositif stratégique de montée en puissance en fonction de la nature et de l'ampleur de la situation. ☐ Valider la gradation de la réponse au regard de la situation <i>Exemples :</i> -Gradation 1 : augmentation de la mobilisation intra structures -Gradation 2 : création de structures dédiées (avec adossement à un établissement de référence). ☐ Définir des points de situations, en fonction de l'évolution des événements, à périodicité définie dès le début de la mise en place de la cellule. ☐ Définir la stratégie de communication en lien avec le référent communication (communication de manière graduelle et proportionnée adaptée à l'ampleur et l'évolution de la situation). TEMPS 3 : SORTIE DE CRISE : ☐ Décider de la levée du Plan de gestion de crise et vérifier l'opérationnalité de l'application. ☐ Vérifier l'effectivité de la mise en œuvre du retour à la normale. ☐ Organiser le RETEX
Moyens/ Outils	A déterminer par la CPTS

REFERENT COMMUNICATION CELLULE DE CRISE	
Concerne	PERSONNE DESIGNEE PAR LA CPTS
Missions	MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE
Actions	TEMPS 0 : AVANT LA CRISE ☐ Diffuser ses coordonnées auprès des acteurs internes et externes à la CPTS du territoire ☐ Maintenir à jour les coordonnées des contacts internes et externes à la CPTS du territoire TEMPS 1 : DECLenchement ☐ Informer l'ensemble des acteurs du déclenchement de la cellule de crise TEMPS 2 : CONDUITE DE CRISE ☐ Rédiger des supports de communication interne et externe validés par la cellule de crise ☐ Faire le reporting des communications émanant des autres cellules de crise du territoire et des autorités ☐ Identifier un porte-parole pour assurer la communication interne et externe (autorités, médias...) TEMPS 3 : SORTIE DE CRISE ☐ Communiquer auprès des acteurs de la sortie de crise ☐ Participer au Retex
Moyens/ Outils	A déterminer par la CPTS

REFERENT MEDICAL CELLULE DE CRISE	
Concerne	MEDECIN DESIGNE PAR LA CPTS
Missions	REFERENT DE L'ORGANISATION MEDICALE/ PARAMEDICALE
Actions	TEMPS 0 : AVANT LA CRISE ☐ Se former à la gestion de crise ☐ Recenser les professionnels de santé du territoire formés à la gestion de crise TEMPS 1 : DECLenchement ☐ Vérifier la transmission de l'Alerte Plan Gestion de Crise auprès des professionnels paramédicaux ☐ Définir avec le référent de la cellule de crise la stratégie de prise en charge (gradation adaptée aux ressources humaines et matérielles). ☐ Désigner une personne dédiée au suivi et à la traçabilité des recommandations sanitaires (DGS urgent etc..). TEMPS 2 : CONDUITE DE CRISE ☐ Rester en lien avec les référents médicaux et paramédicaux des autres cellules de crise du territoire et transmettre les reporting à la cellule de crise. ☐ Identifier les besoins en santé générés par la situation sanitaire exceptionnelle. ☐ Anticiper avec le référent paramédical (si existant) des actions d'aller vers des populations éloignées du soin. TEMPS 3 : SORTIE DE CRISE ☐ S'assurer de la transmission de l'information de la levée du Plan de gestion de crise. ☐ Participe au RETEX
Moyens /Outils	<i>A déterminer par la CPTS</i>

REFERENT LOGISTIQUE CELLULE DE CRISE	
Concerne	PERSONNE NOMMEE PAR LA CPTS
Missions	COORDINATION DES BESOINS EN SUPPORT LOGISTIQUE
Actions	TEMPS 0 : AVANT LA CRISE ☐ Identifier et recenser les capacités matérielles de la CPTS ☐ Identifier et recenser les fournisseurs et les personnes ressources pour l'acheminement des équipements TEMPS 1 : DECLenchement ☐ Alerter les fournisseurs et les personnes ressources pour l'acheminement des équipements du déclenchement de la cellule de crise TEMPS 2 : CONDUITE DE CRISE ☐ Identifier et recenser les besoins en matériel ☐ Organiser la distribution de stock ☐ Contacter les prestataires et personnes ressources pour piloter l'acheminement des équipements logistiques TEMPS 3 : SORTIE DE CRISE ☐ Faire un état des stocks mobilisés et restant à la sortie de crise ☐ Alerter les fournisseurs et les personnes ressources pour l'acheminement des équipements de la sortie de crise ☐ Participer au Retex
Moyens/ Outils	A déterminer par la CPTS

REFERENT EVALUATION CELLULE DE CRISE	
Concerne	PERSONNE NOMMEE PAR LA CPTS
Missions	FACILITE L'EVALUATION ET LE RETOUR D'EXPERIENCE POST SSE
Actions	TEMPS 0 : AVANT LA CRISE ☐ Définit les modalités de traçabilité des échanges avec les membres de la cellule de crise TEMPS 1 : DECLenchement & TEMPS 2 : CONDUITE DE CRISE ☐ Organise la traçabilité des échanges TEMPS 3 : SORTIE DE CRISE ☐ Organise le RETEX
Moyens/ Outils	A déterminer par la CPTS

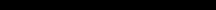
CPTS

[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] 

---	---	---	---

[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]

Créé le : 19/11/2024
Modifié le : 21/07/2025



Ressources de la CPTS

Professionnels de santé libéraux

- Tous professionnels de santé
- Adhérents CPTS

Source : base de données CPTS Sel et Eau

CONFIDENTIEL

Collectivités

Source : base de données CPTS Sel et Eau

CONFIDENTIEL

Etablissements

Source : base de données CPTS Sel et Eau

CONFIDENTIEL

Locaux

Source : base de données CPTS Sel et Eau

CONFIDENTIEL

Matériel

Source : base de données CPTS Sel et Eau

CONFIDENTIEL

Sortie de crise et levée du plan de gestion de crise

Etape	Description
Analyse	Analyse de l'évolution de la SSE et prise de contact avec la cellule d'appui ARS
Décision	La fonction décision de la cellule de crise décide de la désactivation du dispositif de gestion de crise et du désarmement de la cellule de crise.
Information	La fonction communication informe de la désactivation du dispositif et du désarmement de la cellule : 1. l'ensemble des membres de la cellule de crise, par Parcéo 2. l'ensemble des membres de la CPTS par courriel 3. les différents acteurs mobilisés par courriel Le message indique : Objet : désactivation de la cellule de crise de la CPTS Sel et Eau Contenu du message : par décision en date du .. / .. / .. , la cellule de crise de la CPTS Sel et Eau est levée. Nom et prénom de l'expéditeur

RETEX et réévaluation du dispositif

Le **RETEX** est une méthode de **RETour d'EXpérience** (analyse a posteriori) qui « aide à identifier de manière systémique et collective ce qui a et ce qui n'a pas fonctionné, et pourquoi et comment s'améliorer » (*After action reviews and simulation exercises. s.l. : OMS, 2018.*).

Il se fonde sur l'analyse méthodologique des informations collectées via la main courante :

1. « A chaud » le plus tôt possible après l'évènement ;
2. « A froid » quelques semaines après la situation

Le retex s'inscrit dans le cycle de préparation et réponse aux SSE :

La démarche RETEX requiert le passage d'une logique individuelle à une logique collective.

La phase de retour d'expérience peut intervenir après une phase de réponse à une crise sanitaire ou la réalisation d'un exercice de simulation, afin de mettre en place une série d'actions correctrices.

Méthodologie du RETEX :

Le RETEX recourt à une méthode qui permet de faciliter la démarche d'analyse a posteriori.

Dans un RETEX il y a toujours un temps de préparation, un temps pour la mise en œuvre et restitution et un temps de suivi /valorisation des actions correctives.

Les 3 phases du RETEX :

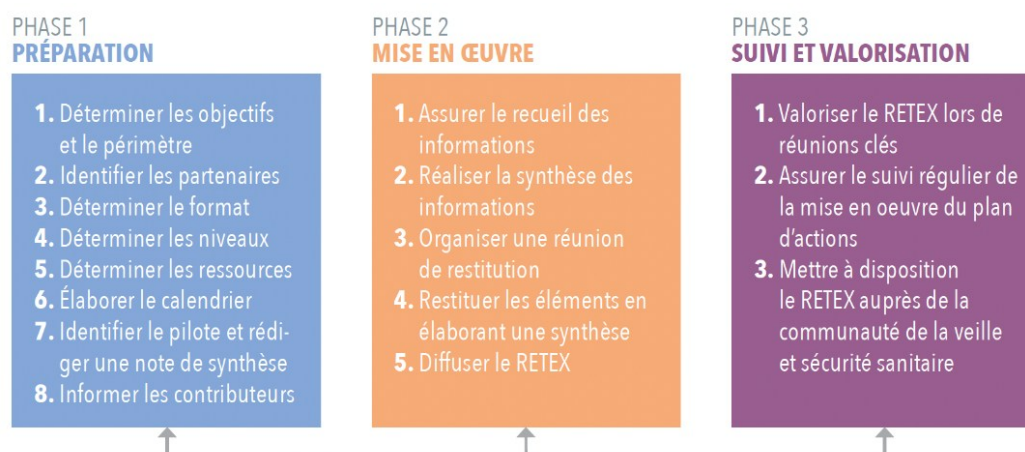


Schéma n°12 : Processus de RETEX – Source : RETEX guide méthodologique SSE

Plus d'informations : Retour d'expérience – Guide méthodologique – Situations d'urgences sanitaire et exercices de simulations (2019), [En ligne], disponible : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_retex_bd.pdf

	Gestion du plan de SSE
	Procédure RETEX

Préparation

Compléter la fiche « préparation RETEX » (ci après) pour en définir les objectifs, le périmètre, identifier les partenaires, les niveaux, le format, les ressources, le calendrier et le pilotage.

Mise en œuvre

Informers les contributeurs

Assurer le recueil des informations

- Recenser les sources d'informations écrites disponibles : Les mains courantes, comptes rendus, notes, communiqués de presse, rapports de mission
- Construire un chronogramme des événements de la SSE (main courante)
- Réaliser un échantillonnage des acteurs à interviewer (organisations, rôles et les tâches assignées)
- Définir la modalité de recueil les informations : réunion plénière / questionnaire online/ entretien collectif/ entretien individuel
- Rédiger le support d'entretien

Réaliser la synthèse des informations :

- Fusionner les éléments recueillis
- Restituer fidèlement le propos de l'interviewé
- Tirer les points d'accord/de désaccord
- Synthèse : Tableau des points forts et des difficultés rencontrées

Organiser une réunion plénière de restitution :

- Analyse collective, globale, multidimensionnelle (organisationnelle, technique et humaine) de la situation et de gestion de l'événement
- Identifier des recommandations SMART spécifiques : Simples, Mesurables, Accessibles, Réalistes et Temporellement identifiées :
 - Recommandations prioritaires : intervenir en urgence
 - Recommandations d'effets rapides : solutions faciles et rapides
 - Recommandations à long terme

Restituer les éléments en complétant la fiche « analyse RETEX » (ci-après) et définir un plan d'actions

Décider du périmètre de diffusion du RETEX (contributeurs, commanditaires...)

Suivi et valorisation

Présenter le RETEX auprès les acteurs partenaires en gestion de SSE

Faire connaître le RETEX à l'extérieur (publication, Intranet et Internet, colloques...)

Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'actions

Mettre à disposition le RETEX sur des bases de données partagées avec les adhérents et les partenaires

	Gestion du plan de SSE
	Fiche préparation RETEX

Dénomination de
l'événement concerné

Description de l'évènement

Période concernée :

Niveaux

Gravité de l'événement (en termes de perturbation de l'organisation)

- ☐ **faible** : l'événement a pu être géré avec les procédures, l'organisation et les moyens habituels
- ☐ **moyenne** : l'événement a pu être géré en adaptant les procédures, l'organisation ou les moyens habituels
- ☐ **forte** : pour la gestion de l'événement, il a fallu créer des nouvelles procédures, organisations et/ou faire appel à des moyens de renfort

Occurrence de l'événement :

- ☐ **Faible** : l'événement se produit rarement ou jamais
- ☐ **Moyenne** : l'événement se produit de temps en temps
- ☐ **Forte** : l'événement se produit régulièrement

Partenaires

Pilote du RETEX**Objectifs et périmètre :**☐ analyse générale☐ analyse d'un axe particulier, lequel :**Capacité(s) ciblée(s)**☐ Surveillance en santé humaine☐ Détection☐ Coordination☐ Réponse☐ Communication**Phase de gestion de crise**☐ Réception de l'alerte et l'analyse de la SSE☐ Installation et constitution de la cellule de crise☐ Conduite de crise☐ Sortie de crise**Révision du plan**☐ nécessaire, préciser☐ non nécessaire**Format**☐ Niveau 0 – Revue d'amélioration opérationnelle☐ Niveau 1 – Débriefing « à chaud »☐ Niveau 2 – RETEX interne : 3 mois max après la fin de l'événement☐ Niveau 3 – RETEX externe**Ressources allouées au RETEX (Humaines, financières, logistiques)****Membres de l'équipe RETEX :****Contributeurs du RETEX (professionnels concernés par l'événement, partenaires extérieurs)****Frais liés :****Modalités de mise en œuvre du RETEX**☐ Questionnaire online☐ Entretiens collectifs☐ Entretiens individuels**Supports :****Calendrier**

	Gestion du plan de SSE
--	------------------------



Fiche d'analyse RETEX

**Rappels sur le contexte
général de l'évènement :**

Chronologie des faits :

Acteurs ayant participé :

Actions mises en œuvre :

Fiche d'analyse RETEX

**Synthèse du recueil
d'information**

Points forts

Difficultés rencontrées

**Analyse collective et
enseignements**

Fiche d'analyse RETEX

Recommandations

Recommandations prioritaires :

Recommandations d'effets rapides :

Recommandations à long terme :

Plan d'action

Périmètre de diffusion

Construction et gestion du plan de SSE

Composition du comité de pilotage

Nom Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Structure d'appartenance le cas échéant (MSP, Centre Hospitalier, EHPAD...)	Participation à la gouvernance de la CPTS (oui /non) En cas de participation, préciser la fonction (président, trésorier, ...)
CHRISTMANN Abraham,	médecin	Rosières aux Salines	MSP des Salines	président
SAHUGUET Marie-Hélène,	pharmacien	Varangéville		trésorier
FRANCK Virginie,	IDEL	Dombasle sur Meurthe		secrétaire
DI PATRIZIO Paolo,	médecin	Dombasle sur Meurthe		Vice-président U
GRANG Xavier,	médecin	St Nicolas de Port	MSP Portoise	Vice-président
CHEVILLARD Marie-Emmanuelle,	médecin	Rosières aux Salines	MSP des Salines	
CARPENTIER Audrey,	pharmacien	St Nicolas de Port		

Tableau 3 : Composition de l'équipe projet de la CPTS

	Gestion du plan de SSE
	Procédure de rédaction, mise à jour, diffusion, formation et archivage du plan de gestion de SSE

Le plan de gestion de SSE est inscrit au projet de santé de la CPTS.

Rédaction et réactualisation

Il est rédigé par le référent SSE, validé par la cellule de crise et mis à jour 1 fois par an dans sa version papier et numérique.

La version, la date de mise à jour et l'auteur est indiquée sur le plan de gestion de crise, la version antérieure est archivée numériquement dans le onedrive CPTS.

Chaque version intégrale est complétée d'une version partielle de laquelle les données personnelles sont extraites.

Stockage

Il est conservé en version papier dans une armoire sous clé du local de la CPTS et en version numérique dans un dossier partagé du onedrive CPTS protégé par mot de passe.

Gestion des accès

Le mot de passe pour accéder au fichier est modifié annuellement lors de la mise à jour du plan ou lors de changement dans la constitution de la cellule de crise.

Diffusion

La communication au sein de la cellule de crise est réalisée par la messagerie instantanée Parcéo. Le référent crée et met à jour les accès des membres de la cellule à un groupe de discussion intitulé « cellule de crise CPTS Sel et Eau ».

Le lien de partage du plan intégral et le mot de passe sont communiqués via le groupe cellule de crise sur Parcéo lors de la mise à jour du plan ou lors de changement dans la constitution de la cellule de crise.

La version partielle du plan de gestion de crise est accessible à tous les membres de la CPTS sur l'espace dédié du site internet cpts-sel-et-eau.fr > les sujets qui nous rassemblent > gérer la crise sans l'urgence. Elle est également transmise à l'ARS et à la CPAM.

Une communication sur la publication du plan et ses mises à jour est réalisée dans la lettre d'information de la CPTS.

Formation

La CPTS organise une fois par an une formation aux gestes d'urgence et aux SSE pour ses membres et une formation spécifique pour les membres de la cellule de crise.

Les feuilles d'émargement sont archivées dans le plan de gestion de crise.

Exercices et entraînements

Un exercice d'entraînement est organisé une fois par an et rassemble l'ensemble des membres de la cellule de crise.

Les feuilles d'émargement sont archivées dans le plan de gestion de crise.

	Gestion du plan de SSE
	Procédure de sauvegarde des données CPTS

La coordinatrice de la CPTS est chargée de procéder à la sauvegarde des données de la CPTS selon les modalités suivantes :

	Stockage	Accès	Sauvegarde	Lieu d'archivage
Base de données CPTS	Microsoft Onedrive	Protégé par identifiant et mot de passe	En continu sur le drive 1 x/mois sur clé USB 2 x/an sur papier	
Factures	Microsoft Onedrive	Protégé par identifiant et mot de passe	En continu sur le drive 1 x/mois sur serveur	
Fiches de paie	Serveur comptable (my silae)	Protégé par identifiant et mot de passe	En continu	
Autres fichiers informatiques CPTS	Microsoft Onedrive	Protégé par identifiant et mot de passe	En continu sur le drive 1 x/mois sur clé USB	
Site internet	Hostinger	Protégé par identifiant, mot de passe et double authentification	1 x par jour	
Messagerie	Hostinger	Protégé par identifiant et mot de passe	2 x / an	
Identifiants et mots de passe	PC coordinatrice	Protégé par mot de passe	1 x par mois sur papier	

Rappel Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Information à mentionner lors de la collecte des données à caractère personnel :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **[identité et coordonnées du responsable de traitement]** pour **[finalités du traitement]**. La base légale du traitement est **[base légale du traitement]**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : **[destinataires des données]**.

Les données sont conservées pendant **[durée de conservation des données prévue par le responsable du traitement ou critères permettant de la déterminer]**.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **(en fonction de la base légale du traitement, mentionner également : Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données)**

Consultez le site [cnil.fr](https://www.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter **(le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : [adresse électronique, postale, coordonnées téléphoniques, etc.]**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

N.B : distinguer dans le formulaire de collecte, par exemple via des astérisques, les données dont la fourniture est obligatoire de celles dont la fourniture est facultative et précisez les conséquences éventuelles en cas de non-fourniture des données.

Source : <https://www.cnil.fr/fr/exemples-de-formulaire-de-collecte-de-donnees-caractere-personnel>

Glossaire

ABM	Agence de la BioMédecine
ACI	Accord Conventionnel Interprofessionnel
ARS	Agence Régionale de Santé
ANSM	Agence Nationale de Sécurité du Médicament
ASN	Autorité de Sureté Nucléaire
ANSP	Agence Nationale de Santé Publique
ASIP Santé	Agence des Systèmes d'Information Partagés en Santé
CDS	Centre de Santé
CIC	Cellule Interministérielle de Crise
CIAV	Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
COD	Centre Opérationnel Départemental
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises
CORRUSS	Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires
COVID	Corona Virus Disease
COZ	Centre Opérationnel de Zone
CPTS	Communauté Pluriprofessionnelle Territoriale de Santé
CRAPS	Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire
DD	Délégation Départementale
DDRM	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
DG ARS	Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
DGS	Direction Générale de la Santé
DSO	Dispositifs Spécifiques Opérationnels
ECG	Electrocardiogramme
EFS	Etablissement Français du Sang
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EMS	Etablissement Médico-Social
ESP	Equipe de Soins Primaires
ESS	Equipe de Soins Spécialisés

MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
NRBC-E	(Risque) Nucléaire Radiologique Biologique Chimique et Explosif
ORSAN	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles
ORSAN AMAVI	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles Accueil Massif de Victimes non contaminées
ORSAN BIO	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles lors d'un risque biologique connu ou émergent
ORSAN CLIM	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles lors d'un phénomène climatique
ORSAN EPI VAC	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles
ORSAN NRC	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situation sanitaires exceptionnelles pour la prise en charge d'un risque Nucléaire Radiologique ou Chimique
ORSAN REB	Organisation de la Réponse du Système de Santé en situations sanitaires exceptionnelles pour la prise en charge d'un Risque Epidémique et Biologique
ORSEC	Organisation de la Réponse de la SECurité Civile
PCA	Plan de Continuité d'Activité
PFR	Point Focal Régional
PGTHSSE	Plan de Gestion des Tensions Hospitalières et des SSE
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PVUS	Plateforme de Veille et d'Urgence Sanitaire
PZMRS	Plan Zonal de Mobilisation des Ressources Sanitaires
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SWOT	Strengths Weaknesses Opportunities Threats
SZDSP	Service Zonal de Défense, Sécurité, Planification
SSE	Situation Sanitaire Exceptionnelle
VSS	Veille et Sécurité Sanitaire

Définitions

Alerte de portée nationale

C'est une alerte dont l'importance ou l'extension (réelle ou potentielle) dépasse le cadre régional et dont la réponse nécessite une coordination à un niveau supra régional

Alerte de portée régionale

C'est une alerte de portée régionale gérée par l'ARS et qui nécessite une information et/ou un appui au niveau national en raison de l'ampleur, la sensibilité du sujet ou de la possibilité de survenue dans une autre région

Alerte de santé publique

Signal validé par les autorités pour lequel, après évaluation du risque, il a été considéré qu'il représente une menace pour la santé des populations et qui nécessite une réponse adaptée

Blessé

Victime non décédée, consciente ou inconsciente, dont l'état apparent immédiat nécessite la prise en charge par les secours et/ ou les équipes médicales. Elle est, dans un premier temps, catégorisée par les secours selon son état en « urgence absolue – UA » ou en « urgence relative – UR ». Par la suite, la catégorisation s'opère entre « blessés graves » et « blessés légers »

Cas confirmé

Cas suspect ou possible chez qui une analyse PCR (Polymérase Chain Réaction) relative au nouveau virus en circulation est positive

Cas exclus

Un cas suspect est exclu s'il n'entre pas dans la définition des cas possibles. Un cas possible est exclu, sauf circonstances exceptionnelles, si les résultats de l'investigation biologique sont négatifs (absence d'infection à virus émergent)

Cas possible

Cas suspect entrant dans la définition élaborée par l'agence nationale de santé publique propre au virus émergent

Cas probable

Individu présentant des symptômes cliniques sévères de la maladie considérée, en l'absence de confirmation biologique

Cas suspect

Personne présentant un tableau clinique compatible avec le nouveau virus en circulation (syndrome grippal, éventuellement conjonctivite,)

Centre national de référence (CNR)

Laboratoire localisé au sein d'un établissement de santé ou d'enseignement ou de recherche, désigné pour 5 ans par le Ministre chargé de la santé à la suite d'un appel à candidature et sur proposition de l'ANSP. Ces laboratoires assurent des missions d'expertise et de conseil concernant la microbiologie, la pathologie des agents infectieux et leur sensibilité aux agents anti-infectieux ; contribuent à la surveillance épidémiologique ; alerte l'ANSP et le ministre chargé de la santé de toute constatation pouvant avoir des répercussions sur l'état sanitaire de la population

Cluster

Regroupement dans le temps et l'espace de cas de maladies, de symptômes ou d'événements de santé au sein d'une population localisée

Comorbidité

Présence d'un ou plusieurs troubles (physiques ou psychologiques) ou maladie(s) en plus d'une maladie primaire

Contrat-tracing

Identification des personnes ayant été en contact à risque avec un cas confirmé positif. Durant sa période de contagiosité, appelé “personne-contact”, afin de casser les chaînes de propagation du virus. Cette procédure peut notamment permettre d’identifier des “clusters”

Courbe épidémique

Représentation graphique du nombre de cas en fonction de la date d’apparition des symptômes ou de diagnostic. Cette courbe permet d’avoir un aperçu de l’évolution de l’épidémie mais aussi d’identifier les types de propagation et les sources pouvant être à l’origine de l’épidémie

Couverture vaccinale

Elle correspond au nombre de personnes ayant reçu les doses vaccinales recommandées divisée par le nombre de personnes constituant la population cible

Crise

Une crise est caractérisée par une rupture, dégradation soudaine du terrain, un changement rapide, un caractère d'urgence dans le traitement. La crise découle d'un événement qui menace les priorités et les missions d'une organisation en surprenant les décideurs. D'autant que le temps dont ils disposent pour réagir est fortement restreint et génère du stress. Les besoins exprimés dépassent les moyens disponibles même en déployant des plans qui se révèlent insuffisants voire inadaptés. La crise renvoie souvent à l'inter ministérialité

Crise majeure

Une crise est qualifiée de majeure lorsque l’étendue des phénomènes qui la caractérisent et l’intensité des troubles et transformations qui en résultent conduisent à des pertes et des dommages socialement inacceptables. Les seuils correspondants en termes d’étendue, d’intensité et d’acceptabilité sociale relèvent d’une appréciation à la fois technique (nombre ou dimension des collectivités territoriales concernées, quantité de victimes, pertes matérielles et économiques constatées et prévisibles, caractère vital des activités ou des secteur d’activité concerné, mise en jeu d’interdépendances, dépassement des capacités locales de gestion de crise, etc.) et politique (réaction des populations, engagements vis-à-vis des partenaires, position de principe des pouvoirs publics...) de l’Etat

Décédé

Victime dont le décès est constaté par un médecin

Déclenchement de l'alerte

Ensemble des actions entreprises pour informer les autorités compétentes en vue d'organiser la réponse

Dépistage

Ensemble d’examens qui consiste à identifier, à l’aide de tests appliqués de façon systématique, standardisés et rapides, les sujets atteints d’une maladie ou d’un état de santé jusque-là inaperçu

Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel s'entendent comme toute information relative à une personne physique identifiée ou pouvant être identifiée directement ou non

Endémie

Présence permanente et stable d’une maladie ou d’un pathogène dans une population donnée

Enjeux

Intérêts humains, politiques, environnementaux, culturels, économiques et sociaux menacés par un risque ou une menace

Epidémie

Du latin « *epidemia* » qui signifie « à la maison », correspond au développement et à la propagation rapide d'une maladie contagieuse, le plus souvent d'origine infectieuse, chez un grand nombre de personnes. L'épidémie se limiterait donc à une région, un pays ou à une zone bien définie

Epidémiologie

Discipline scientifique qui cherche : à décrire la fréquence d'un état de santé dans une population en s'appuyant sur des indicateurs de morbidité et de mortalité ; à identifier les principaux facteurs de risque pouvant expliquer la survenue de ces événements qu'ils soient d'origine biologique, médicale, environnementale ou socio-économique, à mesurer l'impact d'une politique de santé publique cherchant à contrôler cette maladie

Epizootie

Maladie contagieuse frappant, dans une région plus ou moins vaste, une espèce animale (ou un groupe d'espèces) dans son ensemble

Essai clinique

Etude scientifique expérimentale humaine visant à évaluer l'efficacité et la tolérance d'une méthode diagnostique ou d'un traitement. Les essais cliniques se déroulent en quatre phases : Phase I : Évaluation de la TOLÉRANCE Phase II : Évaluation de l'EFFICACITÉ Phase III : Prouver l'INTÉRÊT THÉRAPEUTIQUE Phase IV : Évaluation à GRANDE ÉCHELLE

Etat d'urgence

L'état d'urgence, qui résulte de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 modifiée, est applicable « soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique ». Déclaré par décret pris en conseil des ministres, il confère aux autorités civiles, dans l'aire géographique à laquelle il applique, des pouvoirs de police exceptionnels portant sur la réglementation de la circulation et du séjour des personnes, sur la fermeture des lieux publics et sur la réquisition des armes. Au-delà de douze jours, la prorogation de l'état d'urgence ne peut être autorisée que par la loi

Etat de siège

L'état de siège, prévu par l'article 36 de la constitution et applicable « en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée », se caractérise essentiellement par l'attribution de pouvoirs de police exceptionnels aux autorités militaires. Il est décrété en conseil des ministres, mais sa prorogation au-delà de douze jours doit être autorisée par le parlement

Evaluation de menace

Action consistant à estimer l'impact potentiel du signal validé sur la santé des populations et ses déterminants, afin d'initier des actions de réponse

Évènement susceptible d'avoir un impact important sur la santé de la population

Nombre élevé de cas, de décès ou de personnes exposées ; événement associé à un pathogène à fort potentiel épidémique, à un nombre élevé de formes graves ou à une létalité élevée ; conditions pouvant accroître le potentiel épidémique de l'évènement (inondations, grand rassemblement, etc.); populations vulnérables ; zones à forte densité de population; échec des mesures de contrôles

Facteur de risque

Caractéristique d'un individu (âge, sexe, caractéristiques génétiques, comportement de santé, comorbidités, etc.) ou de son environnement (exposition à certaines nuisances), qui augmente la probabilité de développer un événement de santé particulier

Immunité collective

Proportion de personnes non-susceptibles à l'infection dans une population donnée (au niveau d'un pays, d'une ville, d'un groupe), au-delà duquel un agent pathogène ne peut plus se propager

Impliqué

Victime non blessée physiquement, concernée directement par l'évènement compte tenu de sa proximité géographique avec les faits, et/ ou de son exposition au risque, pouvant avoir besoin d'une prise en charge médico-psychologique et/ou pouvant être accueillie au centre d'accueil des impliqués

Incidence

Nombre de nouveaux maladies (nouveaux cas) qui apparaissent au sein d'une population donnée pendant une période donnée. Elle est exprimée soit en nombre absolu de cas, soit en proportion de nouveau cas dans une population spécifique sur une durée bien définie

Informations et supports classifiés

information, document, support, matériel, bâtiment, procédé, réseau informatique, donnée informatisée ou fichier, quels qu'en soient la forme, la nature ou le mode de transmission, qu'ils soient élaborés ou en cours d'élaboration, auxquels un niveau de classification a été attribué et qui, dans l'intérêt de la défense nationale et conformément aux procédures, lois et règlements en vigueur, nécessitent une protection contre toute violation, toute destruction, tout détournement, toute divulgation, toute perte ou tout accès par toute personne non autorisée ou tout autre type de compromission. Pour avoir accès à ce type d'information, il faut être habilité au niveau requis et avoir le besoin d'en connaître

Isolement

Situation dans laquelle un individu, ou un groupe d'individus, est séparé, de gré ou de force, du reste de la population. Ce principe permet de séparer les personnes atteintes d'une maladie contagieuse des personnes non malades

La veille

Dispositif de surveillance et d'observation des milieux, de coordonner la veille et la vigilance sanitaire pouvant déboucher sur des alertes et de contribuer à la gestion des situations de crise sanitaire

Létalité

Proportion des personnes atteintes d'une maladie et qui en décèdent. Le numérateur est le nombre de décès liés à cette maladie et le dénominateur est le nombre de cas atteints de cette maladie

L'évènement exceptionnel

Correspond à la réalisation d'un risque survenant en un point et en un instant bien déterminés mais dont les besoins dépassent les moyens du régime courant d'activité. L'évènement exceptionnel se caractérise d'une part par sa nature/ fréquence, l'ampleur de la distribution, la durée et l'intensité et d'autre part par les besoins exceptionnels qu'il suppose. La situation sanitaire exceptionnelle correspond à la gestion d'un évènement exceptionnel sanitaire ou santé- environnemental

Marche en avant

Démarche qualité en hygiène avec pour principe de base que les personnes ou produits sains ne doivent pas croiser le chemin des personnes contaminées ou produits souillés

Mesures barrières

Mesures permettant de rompre les chaînes de transmission directe et indirecte d'une maladie infectieuse. Il s'agit notamment de mesures d'hygiène (lavage et désinfection des mains, utilisation de masques antiprojections, isolement des personnes malades, port de tenues de protection adaptée au virus,...)

Morbidité

Nombre de personnes souffrant d'une maladie donnée pendant un laps de temps donné, en général une année, dans une population. L'incidence (nouveaux cas) ou la prévalence (la somme de tous les cas) sont deux façons d'exprimer la morbidité d'une maladie. Le taux de morbidité est le rapport qui mesure l'incidence et la prévalence d'une maladie sur un temps donné. Ce taux indique le nombre de personnes atteintes par nombre de population

Mortalité

La mortalité ou taux de mortalité, est le nombre de décès annuels attribuables à une maladie rapportée au nombre d'habitant d'un territoire donné ou à un nombre de malade

ORSAN

Dispositif d'organisation de la Réponse du système de SANTé en situations sanitaires exceptionnelles. Il prédéfinit les parcours de soins des patients à l'échelle régionale et/ou zonale et organise la montée en puissance du système de santé. Il se compose de 5 volets: AMAVI/MEDICO-PSY/EPI-CLIM/REB/NRC

ORSAN AMAVI

ORSAN Accueil MAssif des Victimes – objectif : assurer la prise en charge dans le système de santé de nombreuses victimes non contaminées. Ex : attentat

ORSAN MEDICO-PSY

ORSAN urgences médico-psychologiques – objectif : Assurer la prise en charge de nombreux blessés psychiques

ORSAN EPI-CLIM

ORSAN EPIdémies saisonnières et évènements CLIMatiques extrêmes – objectif : Assurer la prise en charge des patients en situation d'épidémies saisonnières ou de phénomènes climatiques. Ex : bronchiolite/canicule

ORSAN REB

ORSAN Risques Epidémiques connus ou émergents et menaces Biologiques – objectif : Assurer la prise en charge dans le système de santé des patients présentant une maladie infectieuse transmissible

ORSAN NRC

ORSAN risques et menaces Nucléaires, Radiologiques et Chimiques – objectif : Assurer la prise en charge dans le système de santé des victimes potentiellement contaminées d'un agent NRC

Pandémie

Une épidémie liée à un virus, survenant au niveau d'une zone géographique très étendue en raison de l'apparition d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une modification génétique majeure. La pandémie s'étend à toute la population d'un continent, voire au monde entier. Son impact et sa gravité (nombre de contaminations et taux de mortalité) sont donc plus importants que ceux d'une épidémie

Période d'incubation

Durée entre la contamination et le développement de symptômes

Personne co-exposée

Personne exposée à la même source d'exposition virale que le cas possible

Personne contact

Personne particulièrement exposée aux contaminations par gouttelettes d'un cas possible comme les : personnes partageant le même lieu de vie ; contacts directs en face à face, à moins d'un mètre au moment d'une toux, d'un éternuement ou d'une discussion ; professionnels de santé n'ayant pas mis en œuvre les mesures barrières appropriées

Pharmacovigilance

Ensemble des techniques d'identification, d'évaluation et de prévention du risque d'effet indésirable des médicaments mis sur le marché, que ce risque soit potentiel ou avéré. Elle comprend : le signalement des effets indésirables et le recueil des informations les concernant ; l'enregistrement ; l'évaluation, l'exploitation de ces informations dans le but de prévention; la réalisation d'études ou de travaux concernant la sécurité d'emploi des médicaments ; la mise en place d'actions; modification(s) des informations destinées aux professionnels de santé et aux patients, suspension, retrait de l'autorisation de mise sur le marché (AMM)

Plan blanc

Plan de gestion de crise dédié aux établissements de santé

Plan bleu

Plan de gestion de crise dédié aux établissements médico-sociaux

Plan de gestion de crise

Document qui sert à anticiper et à mettre en œuvre le moment venu un ensemble de moyens adaptés à la nature de risques ou de menaces préalablement identifiés. Idéalement, il comprend une analyse des risques et menaces, des mesures de prévention, une couverture des scénarii imaginés, un ordonnancement des actions envisagées, les conditions de déclenchement, l'organisation de la réponse opérationnelle, l'évitement de crise et le retour à la normale

Prophylaxie

Ensemble des méthodes et mesures qui permettent de protéger un individu ou une population contre la diffusion d'une maladie transmissible

Quarantaine

Mesure préventive qui vise à isoler provisoirement des personnes qui ont été potentiellement exposées à une personne contagieuse. Son objectif est de limiter la transmission du virus et de vérifier si ces personnes exposées contractent elles même la maladie

Référent SSE CPTS

Une personne ressource qui anime et coordonne le sujet de gestion de crise. Il est formé et a connaissance des différentes situations générées par une crise sanitaire, des moyens matériels disponibles et des filières dédiées de prise en charge des victimes. Cette personne est l'interlocuteur privilégié des partenaires et des membres de la CPTS en dehors de la crise. En cas de crise sanitaire ou SSE, elle est contactée prioritairement par le récepteur de l'alerte. Le référent doit organiser la cellule de crise et coordonner la réponse des professionnels en cas d'une SSE ou d'une crise sanitaire.

Retour d'expérience (RETEX)

Il vise à capitaliser les leçons à tirer de réussites et d'échecs d'un événement ou d'un exercice de manière à réduire la vulnérabilité et/ou à augmenter les capacités de résilience d'une organisation. Il permet l'enrichissement des connaissances pour une organisation.

Risque

Se caractérise selon deux composantes : La probabilité et l'occurrence d'un événement ayant des conséquences positives ou négatives sur l'atteinte des objectifs qu'une organisation poursuit. Il est souvent exprimé en termes d'impact et de probabilité d'occurrence

Situation sanitaire exceptionnelle (SSE)

C'est la survenue d'un événement émergent, inhabituel et ou méconnu qui dépasse le cadre de la gestion courante des alertes au regard de son ampleur, de sa gravité ou de son caractère médiatique. Les besoins dépassant les moyens. Il faut mettre en place des mesures extraordinaires, qui dépassent les cadres normatifs (exemple déclenchement du plan blanc hospitalier). On gère une SSE par la conduite d'actions sanitaires exceptionnelles qui, mises en œuvre, produisent des effets qui permettent un retour au régime courant d'activité.

Surveillance épidémiologique

Processus continu de collecte, de compilation, d'analyse et de traitement de données sanitaires, suivi de la diffusion des résultats à des fins d'intervention. Les objectifs de la surveillance épidémiologique : Assurer la détection précoce, le suivi de l'épidémie et identifier les populations les plus sévèrement touchées par cette maladie afin d'ajuster au mieux les mesures de contrôle

Surveillance virologique

Surveillance basée sur l'étude au laboratoire des souches virales en circulation sur un territoire. Elle est coordonnée par un centre national de référence dont c'est la mission. Les objectifs de la surveillance virologique sont de détecter et d'isoler précocement les virus en circulation, d'en déterminer les caractéristiques antigéniques et d'identifier l'apparition de souches résistantes aux antiviraux

Taux d'incidence

Rapport entre le nombre de nouveaux cas qui apparaissent dans une population pendant une période donnée (population incidente) et la population dont sont issus les cas pendant cette même période (population cible). C'est le rapport entre le numérateur (nombre de nouveaux cas dans la population au cours d'une période donnée) et le dénominateur (somme des "personnes-temps" observée au cours de la même période)

Test antigénique

Technique non invasive et rapide qui cherche, à partir d'un écouvillonnage nasopharyngé sur la personne testée, à détecter la présence d'antigènes spécifiques (protéines produites par le virus). Le test antigénique repère des protéines du virus en quelques minutes seulement

Test RT-PCR

Technique non invasive qui cherche à détecter la présence de virus dans les cellules de la personne testée. Ce prélèvement de cellules peut être réalisé par un écouvillonnage dans le nasopharynx ou dans la gorge, ou par un prélèvement salivaire. La réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse (RT-PCR) est une technique qui vise à retranscrire et synthétiser l'ARN de virus recueilli en AND et multiplier cet AND afin de détecter le virus même à des proportions infimes

Test sérologique

Test sanguin vérifiant la présence spécifique d'anticorps produits par le système immunitaire en réponse à une exposition passée ou récente à un agent pathogène

Transmissibilité

Faculté pour un agent infectieux d'infecter une personne saine à partir d'une personne malade. La transmissibilité d'une maladie infectieuse est, en général, exprimée par le taux de reproduction de base : nombre moyen de cas secondaires produits par chaque cas primaire dans une population totalement susceptible

Urgence Absolue (UA)

Pronostic vital engagé en l'absence de prise en charge immédiate

Urgence Relative (UR)

Traitement urgent mais pouvant être différé sans mettre en jeu le pronostic vital

Victime

Personne présente sur le lieu de l'événement, pouvant présenter un dommage physique ou psychique directement causé par celui-ci, immédiatement apparent ou potentiel. Elle est catégorisée par les secours selon son état comme « décédée », « Blessée » ou « impliquée ». Cette définition est pertinente pour les acteurs de la gestion de crise sur le site de l'événement, dans le cadre de la mise en place des mesures de gestion afférentes, et notamment de l'établissement des bilans. Une autre acceptation du terme « victime » est prise en compte pour l'autorité judiciaire et le fonds de garantie d'actes de terrorisme et d'autre infractions (FGTI)

Virulence

Capacité, en termes d'intensité, d'un germe infectieux (virus dans le cas de la grippe) de se multiplier dans l'organisme et d'y provoquer un état pathologique. La virulence désigne, d'une façon générale, le caractère pathogène, nocif et violent du virus

Zone protégée

Zone créée par arrêté du ministre déterminant le besoin de protection et faisant l'objet d'une interdiction d'accès sans autorisation, sanctionnée pénalement en cas d'infraction (articles 413-7 et R. 413-1 à R. 413-5 du code pénal)

Zone réservée

Local ou emplacement créé par le responsable d'organisme, au sein d'une zone protégée, qui fait l'objet de mesures de protection matérielle particulières et dont l'accès est réglementé et subordonné à des conditions spéciales